



TROISIEME SEMINAIRE REGIONAL

**FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ ET ACTEURS
POLITIQUES DANS LA PRÉVENTION DE L'EXTRÉMISME
VIOLENT EN AFRIQUE :
POUR DES SYNERGIES OPÉRATIONNELLES**

2, 3 et 4 octobre 2019, Dakar, Sénégal

RAPPORT FINAL

Table des matières

Résumé	4
Constats	4
L'essentiel : Orientations pour consolider la PEV en Afrique	5
Introduction	7
I- Prévention de l'extrémisme violent : état des lieux en 2019	7
II- Les Forces de Défense et de Sécurité face à l'opérationnalisation des concepts : pratiques utiles et défis	8
III- Synergies entre les FDS et les acteurs politiques et la PEV : pratiques utiles et enjeux aux plans nationaux et régional	10
Conclusion	12
A propos des co-organisateurs	13

RÉSUMÉ

Le Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS) du Sénégal et la Division de la Sécurité humaine du Département fédéral des affaires étrangères (DSH/DFAE) de Suisse ont organisé, à Dakar du 2 au 4 octobre 2019, un 3ème séminaire régional intitulé : « Forces de défense et de sécurité et acteurs politiques dans la prévention de l’extrémisme violent en Afrique : pour des synergies opérationnelles ». Cette activité fait suite aux deux premières éditions relatives à l’implication des Forces de défense et de sécurité (FDS) dans la prévention de l’extrémisme violent en Afrique, tenues à Dakar en octobre 2017 et en octobre 2018 ; elles avaient permis aux FDS de saisir l’importance de s’approprier les notions de la prévention de l’extrémisme violent (PEV) et de mener une réflexion sur les moyens de sa mise en œuvre. Toutes ces rencontres s’inscrivent dans la dynamique des Conversations régionales pour la prévention de l’extrémisme violent tenues à Dakar en juin 2016, à N’Djamena en juin 2017 et à Alger en juin 2018¹.

Les deux premiers séminaires² abordèrent la coopération civilo-militaire et le renforcement du lien armée/nation, la nécessité de multiplier les plateformes de dialogue inclusif et participatif et d’adopter des approches innovantes telles que : police de proximité, mallette pédagogique, programmes de réintégration des repentis pour en faire des promoteurs de la PEV, ou encore, instauration de Conseils mixtes de sécurité au niveau local ou national.

L’objectif de cette troisième édition était en particulier de trouver, avec le soutien d’acteurs politiques, des mécanismes d’opérationnalisation de l’approche préventive par les FDS ; il s’agissait aussi d’inclure dans cette réflexion d’autres acteurs (population, autorités coutumières et religieuses, femmes et jeunes, commerçants, agents de l’administration, médias, institutions régionales/internationales et même, éventuellement, comités d’auto-défense).

Le séminaire a permis à plus de cent-vingt participants de seize nationalités d’Afrique de l’Ouest et centrale, en majorité en provenance des « corps habillés » et souvent du plus haut niveau hiérarchique, d’échanger sur la situation sécuritaire de leur pays, sur ce qui leur apparaît comme étant les causes principales de l’extrémisme violent (EV) ainsi que les réponses politiques, sociales et militaires données ou à lui donner. De plus, le carac-

tère approprié ou non des cadres politiques, doctrinaux et opérationnels utilisés par les FDS dans la PEV ainsi que leur place dans la politique gouvernementale de sécurité et la nature du soutien à apporter par les acteurs politiques aux FDS, furent au cœur des échanges.

Il fut reconnu que l’approche de la PEV n’est facile ni à comprendre, ni à mettre en œuvre et que les FDS doivent encore se l’approprier à tous les niveaux de leur formation, de leurs activités professionnelles et de leurs hiérarchies.

Il découle de cette rencontre que les énergies à mobiliser pour rendre plus opérationnelles les synergies entre les FDS et les acteurs politiques passent aussi par une actualisation contextuelle des perceptions sur le phénomène extrémiste. Cette dernière implique une meilleure compréhension des causes profondes de la violence, une bonne appropriation des concepts de la PEV et un outillage pertinent des acteurs engagés dans la prévention. La PEV mérite donc, dans le futur, un effort continu, renforcé d’information et de diffusion au sein des FDS et aussi avec les acteurs responsables des politiques de sécurité.

CONSTATS

A partir des échanges, les principaux éléments suivants ont été retenus :

- **L’expansion de l’extrémisme violent dans les deux sous-régions fait courir d’énormes risques à la société et à l’Etat.**

La présentation de cartographies actualisées des sous-régions Afrique de l’Ouest et Afrique centrale a permis de se rendre à l’évidence que les violences extrêmes gagnent en ampleur. Qu’elles soient d’origine endogène ou transnationale, elles ne cessent d’attirer de nouveaux adeptes et gagnent même aujourd’hui les zones côtières du Golfe de Guinée tout en poursuivant leurs objectifs politiques et économiques locaux. C’est cette volonté de déploiement tous azimuts des extrémistes violents qui avait déjà amené le Secrétaire général de l’ONU à affirmer en 2014 que « *le monde est témoin d’une évolution spectaculaire de la nature de la menace terroriste... Ces attentats sont perpétrés par des extrémistes violents qui se nourrissent de l’insécurité et de l’injustice, ainsi que de la fragilité et de l’absence de leadership.* »³.

1 « Investir dans la Paix et la Prévention de la Violence en Afrique de l’Ouest et dans le Sahel : Conversations régionales sur le Plan d’action du Secrétaire général de l’ONU pour la prévention de l’extrémisme violent », organisées par l’International Peace Institute (IPI), le Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel (UNOWAS) et le Département fédéral des affaires étrangères de Suisse (DFAE) :

- Dakar, juin 2016 : https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2016/09/1609_Investing-in-PeaceFRENCH.pdf

- N’Djamena, juin 2017 : <https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2017/08/IPI-E-RPT-ChadMeeting-NoteFrench.pdf>

- Alger, juin 2018 : <https://www.ipinst.org/2018/09/peace-andprevention-of-violence-sahel-sahara-third-regional-conversations>

2 Séminaire régional « Forces de défense et de sécurité dans la prévention de l’extrémisme violent en Afrique » (Dakar, Sénégal, 9 et 10 octobre 2017) - <http://www.cheds.gouv.sn/wp-content/uploads/2018/08/RAPPORT-SÉMINAIRE-RÉGIONAL-2017.pdf> ; Deuxième Séminaire régional « Forces de défense et de sécurité dans la prévention de l’extrémisme violent en Afrique » (Dakar, Sénégal, 2 et 3 octobre 2018) - <https://www.cheds.gouv.sn/wp-content/uploads/2019/12/RAPPORT-2018.pdf>

3 Ban Ki Moon, Intervention lors du débat pour l’adoption de la Résolution 2178 (2014) (combattants terroristes étrangers).

- **La progression des activités extrémistes violentes dans les espaces frontaliers est en partie due aux failles de l'Etat et à la faiblesse des cadres de coordination.**

L'absence institutionnelle et sociale de l'Etat, provoquant un sentiment d'abandon de la part des administrés, prédispose ceux-ci à céder plus aisément aux appels des groupes extrémistes violents ; les zones limitrophes des Etats se révèlent être victimes du déficit de maillage sécuritaire tout en étant souvent les plus dépourvues de la présence des pouvoirs publics, de programmes de sociaux et de développement adéquats ; il faut également souligner le manque de systématisation des cadres transnationaux de coopération entre pays voisins ainsi que les difficultés de coopération des organisations transfrontalières entre elles ; il existe pourtant des pratiques intéressantes, comme la Cellule de coopération transfrontalière décentralisée entre les Collectivités territoriales du Sahel (C3Sahel) du Burkina-Mali-Niger ou le Goulement Local de Coopération Transfrontalière (GLTC) Sahel-Tillabéri.

- **Les FDS sont un maillon indispensable de la chaîne de prévention de l'extrémisme violent.**

Afin d'apporter des solutions adaptées et efficaces à la prévention et à la réduction de l'extrémisme violent, les FDS doivent s'impliquer et s'associer à tous les autres acteurs concernés de la société (acteurs politiques, administration publique, population locale, autorités traditionnelles et religieuses, OSC, médias, partenaires).

- **Le besoin de compréhension des enjeux de la PEV et de réponses multidimensionnelles implique la conception et/ou le renforcement de certains outils.**

La compréhension des enjeux de la PEV, le caractère holistique des réponses passe par toute une gamme d'outils; ainsi, on peut citer la création de nouvelles instances décisionnelles chargées de contribuer à la défense et à la sécurité, la promulgation de lois précises en matière de lutte contre et de prévention de l'EV, l'élaboration de stratégies et plans d'action en la matière, la création de plateformes de partage d'informations et de mutualisation des efforts au niveau national et entre pays concernés.

Un autre besoin souligné est celui de baser la compréhension des causes de la violence sur des recherches empiriques indépendantes afin d'adosser les politiques aux conclusions de telles recherches.

- **La timide coopération entre acteurs politiques et FDS.**

Au-delà des outils, il est important que ces initiatives soient multi-acteurs ; en effet, elles ne devraient pas rester cloisonnées au sein de certains services, mais intégrer la dimension de mise en commun des acteurs de tous bords, issus de champs disciplinaires différents.

Le manque de synergies entre acteurs politiques et FDS montre que les enjeux de la PEV et la nécessité d'une approche holistique sont encore insuffisamment compris. Chacune de ces entités a tendance à se référer à ses propres structures (Commissions parlementaires défense et sécurité, Conseils nationaux de défense et sécurité, communication gouvernementale, états-majors, cellules de renseignement, etc.) plutôt qu'à ouvrir le dialogue entre toutes les composantes de l'Etat concernées par la PEV.

- **Le besoin d'appropriation du cadre politique et du corpus juridique internationaux existants.**

L'un des obstacles à une réponse efficace tient à une appropriation insuffisante au plan national du cadre politique et du corpus juridique existants déjà au niveau international et continental. Le manque de volonté politique en vue de la ratification des textes relatifs à la lutte contre et à la prévention de l'extrémisme violent adoptés au niveau africain, et onusien, handicape l'action des FDS tant dans leur rôle de prévention que de répression de l'extrémisme violent et de protection des populations.

- **La justice, militaire et civile, en lien avec la défense et la sécurité est imprécise ou mal appliquée.**

Les agents publics militaires ou civils en charge de cette justice, ne sont pas toujours suffisamment outillés pour aborder la question de l'extrémisme violent au-delà de l'angle répressif, ni assez conscients des effets néfastes des négligences ou de l'absence de justice, ou au contraire de lois ou de sanctions disproportionnées pouvant générer des sentiments de frustration et d'exclusion. Pourtant dans ses attributions, la justice a en premier lieu, une fonction préventive, et pas uniquement curative : elle est l'un des mécanismes de régulation sociale qui peut fondamentalement agir sur les causes de l'extrémisme violent.

- **Le besoin de réduire le fossé qui sépare les FDS des populations.**

Il est essentiel de réduire les distances et les antagonismes entre les FDS et les populations qu'elles ont la charge de protéger. Il y a encore beaucoup de changement à opérer dans la perception des FDS par la population, dans celle des politiques vis-à-vis des FDS. Ce besoin de changement est aussi valable pour les FDS elles-mêmes dans la doctrine, dans la formation psycho-cognitive (attitude, comportement), en y intégrant notamment les valeurs prônées par le Droit international humanitaire et les Droits de l'Homme.

L'ESSENTIEL : ORIENTATIONS POUR CONSOLIDER LA PEV EN AFRIQUE

Reprenant les constats précédents, des orientations concrètes pour consolider la PEV en Afrique se sont dégagées des travaux. Elles ont pour but de prolonger la réflexion et l'action à la suite du séminaire tout en consolidant l'engagement des uns et des autres à concrétiser la PEV en Afrique, sur une base volontaire.

1. Compréhension et appropriation de l'approche de prévention de l'extrémisme violent (PEV) abordant les causes de la violence

- Stimuler la prise en compte de l'approche de prévention dans l'élaboration des politiques publiques.
- Baser la compréhension de l'EV et de ses causes sur la recherche appliquée et stimuler cette recherche, comme outil d'orientation des politiques (intérêt de l'utilisation/ création des centres stratégiques de défense et de sécurité, des think tanks et des recherches indépendantes).
- Promouvoir une meilleure communication institutionnelle sur la PEV et une utilisation judicieuse des médias.
- Clarifier les rôles spécifiques des différents organes étatiques chargés de la sécurité nationale dans le cadre d'une approche de PEV.
- Intégrer une réflexion sur la PEV dans la gouvernance du secteur de sécurité, y compris dans les organes de surveillance démocratique des FDS.
- Examiner la place de la PEV dans les doctrines établies et considérer les évolutions nécessaires.

2. Acquisition et renforcement des capacités

- Concevoir et mettre en œuvre au niveau national, sous-régional et régional, des formations PEV, y compris sur les outils du dialogue, et/ou bénéficier des formations existantes.
- Intégrer l'approche de PEV dans la formation des FDS (adaptation des doctrines, curricula, formation continue).

3. Pistes émergentes d'engagement

➤ Niveau national

- Concevoir ou renforcer des cadres de concertation multi-acteurs impulsant la prise en compte de l'approche de PEV.
- Mettre sur pied ou renforcer des espaces de concertation promouvant la synergie et la complémentarité entre FDS et acteurs politiques, et ceci dans le respect des prérogatives et responsabilités de chacun.
- Stimuler la prise en compte de la PEV par les Commissions Défense et Sécurité des Assemblées nationales (ou autres commissions concernées).
- Initier des processus inclusifs d'élaboration de strate-

gies et de plans d'action de PEV, qui tiennent compte du rôle des FDS.

- Initier des processus inclusifs d'élaboration ou de révision des politiques de défense et de sécurité qui intègrent la dimension de PEV.
- Revisiter les missions des FDS afin d'y intégrer les aspects liés à la PEV, notamment dans le cadre d'exercices périodiques de réforme des systèmes de sécurité (RSS).
- Adapter les cadres politiques, législatifs, doctrinaux et opérationnels à la PEV pour donner aux FDS les cadres et les mandats guidant leur action en la matière.
- Créer ou renforcer les espaces de concertation nationaux, régionaux, communaux, voire transfrontaliers promouvant la synergie entre les FDS et les populations (y compris les OSCs, les femmes, les jeunes et les médias), afin de restaurer / consolider la confiance et promouvoir le respect et la tolérance mutuels pour la gestion participative de la sécurité.
- Renforcer le lien Armée-Nation pour rétablir/consolider la confiance entre les FDS et la population, contribuant ainsi à la PEV.
- Développer des stratégies de valorisation des cultures locales pour prévenir l'EV.

➤ Niveau régional

- Ratifier et mettre en œuvre par les Etats, les instruments de l'Union africaine, en particulier la Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local.
- Intégrer et harmoniser les approches et les cadres normatifs et opérationnels régionaux pour la PEV.
- Explorer les possibilités de réseautage inter-secteurs (politique, sécurité et société) au niveau de la sous-région, afin d'harmoniser les approches en termes de PEV.

4. Recommandations au CHEDS et au DFAE Suisse (co-organisateurs)

- Continuer à animer l'interface d'échange et de dialogue national et régional sur la PEV pour les FDS.
- Apporter un soutien technique aux efforts nationaux et régionaux (renforcement des capacités, processus d'élaboration des politiques et plans d'action) tant des FDS que des acteurs politiques (parlementaires, élus locaux en particulier) et des autres composantes de la société.
- Contribuer à mutualiser les efforts.

INTRODUCTION

La violence extrême en Afrique s'accroît, déstabilise des régions entières tout en remettant en question les équilibres sociaux et économiques. Bien que l'identification des causes profondes de ces formes extrêmes de violence soit déjà partiellement réalisée, les résultats obtenus à ce jour pour les prévenir restent encore en deçà des attentes. Quelques-unes des limites observables s'enracinent dans des défaillances structurelles, une appropriation approximative des concepts de la PEV et le manque de relations institutionnelles et de dialogue entre les principaux acteurs de la prévention. En effet, les FDS considérées comme le premier rempart du dispositif de protection des personnes et des biens, peinent encore à sortir du paradigme de la réaction pour s'ancrer dans une démarche de prévention. A cela, il convient d'ajouter le comportement souvent abusif des FDS dans leurs actions sur le terrain. Ces obstacles ne facilitent pas la création de synergies d'action en faveur d'une bonne politique de prévention.

Pour que les FDS puissent remplir leur mandat dans un cadre politique clair et juridiquement fondé, un souci de complémentarité doit donc gouverner l'action de protection de la paix et de la stabilité, responsabilité partagée entre les FDS et les acteurs politiques. Il existe entre eux une relation d'interdépendance, car les actions menées par les FDS sont un des outils essentiels au service des décisions politiques prises pour résister aux attaques, les prévenir et pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement.

I-Prévention de l'extrémisme violent : état des lieux en 2019

▪ Les constats

Les effets néfastes de l'extrémisme violent préoccupent tous les Etats africains. La persistance des dégâts et des menaces des extrémistes doit amener ces Etats à s'interroger et à améliorer l'état des savoirs accumulés sur le sujet, autant sur les manifestations de cette violence que sur les causes qui la provoquent.

Le panorama des causes profondes de la violence permet de mettre en lumière un faisceau de facteurs, lesquels se jouent de manière diversifiée selon chaque contexte considéré : pauvreté, discrimination, exclusions, mauvaise gestion des ressources naturelles, mauvaise gouvernance, injustice, chômage, absence de confiance entre population et FDS, absence ou faiblesse de la culture du dialogue et de l'éducation citoyenne, faible présence de l'Etat dans certaines zones excentrées qui exacerbent les frustrations des populations et les perceptions d'exclusion et d'injustice et créent des conditions favorables à l'extrémisme violent.

Il est ainsi apparu, dans les débats, que les causes de l'extrémisme en Afrique sont davantage le produit de

défaillances de nature politique et socio-économique que la résultante exclusive du fait religieux ou idéologique. Toutes contiennent une dimension d'exclusion d'un groupe ou d'un secteur à l'égard d'un autre.

Pour y mettre fin, l'adoption de politiques de développement économique et social s'avère aussi indispensable que l'implication inclusive et participative de toutes les composantes de la société dans la vie publique.

On observe, en outre, une mutation du phénomène extrémiste due aux nouvelles méthodes utilisées par les acteurs de cette violence. Ces derniers profitent, notamment, de l'absence de l'Etat, surtout dans les zones de périphérie, du faible maillage sécuritaire au niveau des régions, de la sous éducation/information des populations et de la persécution de certaines communautés et minorités par l'autorité publique, y compris par des éléments des FDS.

Les groupes extrémistes ont, grâce à ces brèches, su s'adapter à ces situations et construire des alliances sur des bases politiques, économiques, ethniques, idéologiques ou religieuses avec une partie de la population qui avait besoin de se sentir protégée. Ils utilisent également leur parfaite connaissance du terrain et des réalités politiques et sociologiques pour s'étendre géographiquement et se greffer durablement au sein des populations.

On note aussi une migration des groupes extrémistes violents, ceux-ci s'étant par exemple propagés ou ayant fait école du Mali au Burkina Faso, occasionnant dans ce pays un pic de violence en 2019. On y dénombrait ainsi, au moment du séminaire, pas moins de 787 incidents de violence extrême dans près de 30 provinces depuis le début de l'année.

Au Burkina et dans la riche région de l'Est, la contestation de l'autorité de l'Etat et le faible quadrillage sécuritaire ont favorisé l'intensification des flux migratoires et commerciaux illicites. Les groupes extrémistes violents en ont profité pour s'installer autour des mines d'or et créer des filières parallèles de commercialisation de l'or. En plus du vol de bétail destiné à la vente dans les pays côtiers, ils escortent des opérateurs économiques désireux d'échapper aux contrôles douaniers. Ils mènent également des attaques surprises contre des FDS pour se ravitailler en armes.

Une revue actualisée par l'un des chercheurs invités a montré qu'entre janvier et juin 2019, les actes liés à l'extrémisme violent ont causé 3222 morts (dont 875 FDS, 488 en Afrique de l'Ouest et 119 en Afrique Centrale), 869 attaques (416 contre les civils, 336 contre les FDS, 62 contre des officiels et institutions gouvernementales, 55 contre des organisations internationales). En opérant un zonage plus précis, l'on s'aperçoit que l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale concentrent le plus grand nombre de manifestations de l'extrémiste violent, avec respectivement 544 attaques pour 1836 morts (Afrique

de l’Ouest) et 105 attaques pour 707 morts (Afrique centrale).

▪ Les réponses

Devant un tel déchaînement de violence, les Etats ont compris que la riposte armée, manifestation de la violence légitime, n’était pas suffisante et que la promotion d’un traitement en profondeur était nécessaire. Il a été reconnu que la PEV s’impose.

Celle-ci demande, tout d’abord, un diagnostic pointu de la situation socioculturelle, économique, politique et sécuritaire de la zone concernée. A cet égard, le travail des universitaires et des chercheurs est indispensable.

La démarche de prévention invite ensuite, à construire la paix en promouvant l’inclusion par un dialogue multi-acteurs qui mettra en réseau FDS, acteurs politiques, agents de l’administration, organisations de la société civile, chercheurs, populations, médias, partenaires et organismes internationaux. Il s’agit de promouvoir de manière systématique une culture de la diversité et de la tolérance par un dialogue participatif sans discrimination, ni exclusivité.

Dans ce contexte, parce qu’elles sont au cœur de la réponse contre la violence extrême, les FDS ont une responsabilité centrale pour assurer la paix et la sécurité. Etant en contact direct avec les populations, elles peuvent incarner une proximité positive, un esprit de dialogue et de « gouvernance partagée » pour répondre aux menaces. Cette conception qui met en relief l’appréhension de la « sécurité humaine », permet qu’un lien solide et indispensable soit tissé et une collaboration nouée entre les FDS et la population. C’est en grande partie l’absence de ce lien qui provoque une perte de confiance des populations envers l’Etat, les FDS, les autorités politiques, les institutions et les administrations.

Cependant, si les FDS ont un rôle de prévention important à jouer, elles ne peuvent pas l’assurer et l’assumer sans leurs « partenaires » qui sont les acteurs politiques. Ce sont en effet ces derniers qui vont établir les mandats des FDS et cadrer l’action qu’elles mènent sur le terrain. L’interaction entre ces deux acteurs publics est donc fondamentale et le rôle des conseils politiques de sécurité au sein des exécutifs, ainsi que celui des parlements, essentiel.

Or, aux plans régional et international, il existe déjà des institutions et des textes soulignant l’importance de la PEV. L’Union africaine (UA), par exemple, en plus d’avoir créé un organisme spécialisé, le Centre Africain d’Etudes et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT/ACSRT), a promulgué dans ce sens plusieurs instruments politiques et juridiques, notamment le Plan d’action de l’UA pour la prévention et la lutte contre le terrorisme et la Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local, qui incitent les Etats à prévenir la violence

extrême. Malheureusement, force est de constater que les Etats ont de la peine à s’approprier convenablement ces dispositifs ; en effet, seuls quelques Etats, dont le Tchad, la RCA et le Mali, disposent à l’heure actuelle d’un document de politique nationale de prévention et de lutte contre l’extrémisme violent.

Pourtant, pour que la prévention de l’extrémisme violent par les FDS soit une réalité, il faut nécessairement que les politiques publiques adoptées réunissent les acteurs concernés. La double approche par « tout le gouvernement » (tous les départements gouvernementaux) et « toute la société » (tous les acteurs politiques et sociaux), se doit d’être privilégiée et encadrée par les textes.

II- Les Forces de Défense et de Sécurité face à l’opérationnalisation des concepts : pratiques utiles et défis

Les participants ont souligné l’absence d’uniformité dans la compréhension du concept de PEV au sein des différents corps des FDS (police, gendarmerie, renseignement et forces armées). Pour une bonne partie d’entre eux et pour certains acteurs politiques, aborder la question de l’extrémisme violent suppose traiter un problème purement militaro-sécuritaire.

Il fut donc proposé de considérer la PEV comme « l’ensemble des mesures actives ou passives à déployer pour empêcher la survenance de l’extrémisme violent » ou « pour réduire les facteurs favorisant son apparition ». Cette définition implique une rupture avec les seules notions classiques de guerre, menace, ennemi, *modus operandi*, terrain des opérations, etc. pour se pencher en effet sur les causes de la violence et travailler à les éloigner.

Apprivoiser ce nouveau concept requiert une adaptation dans la manière de penser et d’agir tant de la part des FDS que de la classe politique. La tâche ne s’avère pas aisée car un « changement de culture » est un réel défi pour toute institution de par le monde ; ce n’est donc pas une surprise pour les corps politiques et les FDS confrontés à ce phénomène sur les divers continents. Les FDS du continent africain font en outre face à des difficultés liées à l’insuffisance des ressources financières, aux déficits de capacités théorique et opérationnelle, à l’inadaptation du cadre juridique encadrant leur action et à une volonté politique tâtonnante, ce qui complique d’autant plus la tâche, tout comme la tendance à compter sur l’appui de matériel et de forces extérieurs pour endiguer l’EV.

Cette assimilation des concepts au sein des FDS repose sur l’aménagement de stratégies spécifiques et sur le partage d’expériences. Partant du constat que l’extrémisme violent n’est pas un phénomène homogène, ces stratégies doivent être adaptées aux réalités propres à chaque contexte, et à chaque échelle d’action (locale, nationale, régionale).

Ainsi, les FDS sont mises à contribution dans l'exécution de certaines actions que l'on peut regrouper en trois axes :

■ Le besoin d'Etat et de l'état de droit

La présence utile de l'Etat dans la vie des populations et la perception d'un état de droit effectif sont des conditions sine qua non de l'instauration d'une sécurité durable et d'une société apaisée. Il a été reconnu que l'extrémisme violent est plus efficacement combattu lorsque la fonction de l'Etat va au-delà de la simple présence de ses représentants et d'infrastructures symboliques et qu'elle est incarnée par une action publique vécue comme utile par les populations.

De même, l'existence d'un état de droit suppose d'une part, l'adoption de lois et règles reflétant des valeurs sociales partagées, et d'autre part, le respect, sur une base strictement égalitaire, de ces règles par toutes les composantes tant politiques que sociales du pays, et dans l'ensemble du pays.

Dans ce contexte, la professionnalisation des FDS fait pleinement partie de la réponse à ce besoin de l'Etat et du service public. De nouvelles politiques nationales de défense et de sécurité sont nécessaires pour intégrer cette nouvelle approche, et certains Etats se sont attelés à leur élaboration. La mise sur pied d'instances stratégiques (appelés souvent Comité ou Conseil ou encore Secrétariat national de Défense et de Sécurité) est également un outil permettant de renforcer et de repenser les politiques de manière cohérente, par exemple en pilotant en élaborant de manière inclusive les nouvelles politiques nationales de sécurité et de défense, en les réformes périodiques du secteur de la sécurité. Les Commissions de Défense et de Sécurité des Assemblées nationales peuvent également être amenées à jouer un rôle actif dans ce sens, et leur installation là où elles n'existent pas gagnerait à être envisagée.

Au-delà des politiques publiques, le comportement des FDS est également déterminant. Parce qu'elles jouissent des prérogatives de la puissance publique, les FDS doivent être particulièrement attentives à éviter de se rendre coupables d'actes répréhensibles, tels que les arrestations arbitraires, les violences physiques sur la population civile, les délits de corruption et les discriminations. Il est en effet, largement admis, que les FDS peuvent servir de « carburant à l'extrémisme » lorsque leurs agissements créent un délitement de la cohésion sociale. Pour réduire ou éviter ces dérives, les curricula de formation des FDS doivent intégrer, comme c'est déjà le cas dans certains pays, le Droit international humanitaire (DIH) et certains droits spécifiques comme les droits de l'enfant, les droits des femmes et les droits économiques et sociaux.

Enfin, plus que dans l'équipement, c'est surtout dans le savoir-faire et le savoir-être que pourra résider le changement attendu de la part des FDS. Cela passe par l'ac-

quisition des fondamentaux liés au droits de l'homme et au droit international humanitaire, mais dépasse clairement ce domaine lorsqu'il est question pour un représentant des forces de défense ou de sécurité de repenser sa relation aux populations ou aux autres acteurs et d'envoyer son propre rôle en tant qu'acteur de la prévention. Quelle place occupe dans les curricula l'acquisition des outils de dialogue et l'écoute des besoins des autres, par exemple ?

■ L'implication des FDS auprès des populations

Selon le poète africain Seydou Kouyaté Badian, « *la maison n'est belle que lorsque chacun peut y reconnaître sa part de labeur au-dedans* ». La recherche de la sécurité ne doit donc pas être une activité uniquement dévolue aux FDS, mais plutôt, une occasion d'impliquer tous les acteurs sociaux, en particulier, les communautés et les femmes, premières impactées par l'insécurité, mais aussi, actrices incontournables de la recherche de la paix. Il est donc désormais nécessaire que les FDS prennent pleinement conscience de ces attentes de participation des autres acteurs à la sécurité et s'assurent par exemple que les opinions et suggestions de tous ces acteurs soient recueillies à travers des mécanismes de participation citoyenne. Dans ce sens, les initiatives de sensibilisation aux enjeux de sécurité par les FDS, par le biais de l'éducation, la formation et l'encadrement des populations, doivent se développer.

Les OSC doivent aussi être sollicitées, pour le renforcement de l'information des populations sur les différentes décisions administratives et une participation régulière aux conseils locaux ou régionaux de sécurité, par exemple. Enfin, associer les médias apporte une plus-value aux efforts de diffusion de la PEV ; en effet, en faisant mieux connaître leurs missions et leurs règles d'engagement, les FDS peuvent plus facilement faire naître une relation de confiance avec la population. Il en est de même des actions d'intérêt social menées par les FDS à l'égard des populations (consultations familiales et traitement de certaines pathologies par des médecins ou infirmiers spécialisés, fourniture d'eau potable, opérations d'établissement de cartes nationales d'identité biométriques, etc.).

Les conditions de vie des populations, lorsqu'elles ne satisfont pas leurs besoins, peuvent être des facteurs incitatifs de l'enrôlement au sein des groupes extrémistes violents ; pour contribuer à freiner cette attraction, plusieurs pistes ont été avancées sur le rôle des FDS, en lien avec les besoins de sécurité et de participation à la définition des politiques à cet égard. Il en est ainsi par exemple de :

- la formalisation des services de communication au sein des FDS et des débats interactifs sur les grandes questions sécuritaires ;
- la tenue de « Journées portes ouvertes» de la part des structures des FDS ;
- l'utilisation par les FDS des espaces de débats sur les

radios communautaires ;

- donner en particulier une pleine place et un rôle actif aux femmes dans les échanges avec les FDS afin de briser les tabous et les peurs, mais aussi parce que les femmes sont porteuses de besoins et de réponses sécuritaires qu'il est indispensable de prendre en compte ;
- former les FDS à la prévention de la violence et au dialogue.

D'autres opportunités ont été mentionnées pour entretenir le contact entre les FDS et différents autres acteurs : les « Journée nationale du paysan », « Journée nationale de la Femme », « Forum national des jeunes », « Journée de rencontre avec le Chef de l'Etat », etc., font souvent partie des rendez-vous publics qui parsèment l'année ; ce sont autant de moments qui peuvent être saisis par les FDS pour incarner cette présence utile de l'Etat mentionnée plus haut (soit parce qu'elles en assurent la sécurité et la logistique, soit en se prêtant au jeu des échanges avec la population).

■ Le temps de la prévention et le temps de la riposte pour les FDS

En matière de PEV, le proverbe « prévenir vaut mieux que guérir » a fini par s'imposer dans les politiques sécuritaires. En Afrique de l'Ouest et Centrale, la progression de certains groupes risque de toucher des Etats qui ne sont pas encore victimes de violences extrémistes. Il n'est plus possible de vivre en autarcie et se croire à l'abri de toute attaque extrémiste. Il fut ainsi mentionné, par exemple, que le Bénin, pays limitrophe d'Etats en proie à l'extrémisme violent, s'est doté depuis juillet 2018 d'une stratégie nationale globale face à ces menaces potentielles.

Cependant le temps de la prévention n'est pas limité à celui où la menace n'est pas encore devenue réalité. Quel que soit le moment considéré, que la menace soit devenue réalité ou non, il est toujours temps de s'engager dans la prévention de la violence. Car si la riposte confiée aux FDS vise à réduire la capacité de nuisance des acteurs de la violence, le travail de prévention vise lui à réduire les causes même de cette violence, un travail qui peut se faire en tout temps.

Ce travail de prévention repose en partie, de la part des FDS, sur les mesures évoquées aux points précédents, qui visent à instaurer des relations renouvelées entre l'Etat et les populations.

Mais entre la riposte armée et la prévention des causes de la violence, s'inscrivent également une gamme d'actions de « prévention secondaire » qui peuvent être opérationnalisées par les Etats, notamment la coopération inter-corps, transnationales et internationales entre FDS. Des exemples furent cités :

- développer la coopération policière à travers INTERPOL (ou AFRIPOL) ;

- étoffer les services de renseignements prévisionnels sur les mouvements et les intentions des groupes extrémistes violents ;
- sensibiliser les populations pour qu'elles adhèrent à la transmission de renseignements (mais tenir compte des risques que cela induit pour elles) ;
- entraîner et renforcer les capacités des structures existantes au sein des FDS (unités spécialisées conjointes d'intervention, brigades spéciales d'intervention, brigades anti-criminalité, pelotons d'intervention de la gendarmerie nationale, équipes légères d'intervention, cellules de gestion de crise, cellules nationales de traitement des informations financières, etc.) dans le sens de l'anticipation de la menace, d'une riposte conforme aux lois et engagements internationaux (n'ajoutant pas « d'huile sur le feu » de l'EV), et d'une meilleure prise en compte de la pluralité des réponses possibles (y compris le civilo-militaire) ;
- renforcer l'interaction avec les institutions de recherche.

III- Synergies entre les FDS et les acteurs politiques et la PEV : pratiques utiles et enjeux aux plans nationaux et régional

Le soutien des acteurs politiques à la mise en place de cadres institutionnels et juridiques permettant une plus grande implication des FDS dans la prévention se fait progressivement. Ces mécanismes permettent de renforcer la complémentarité entre les FDS et les politiques. Les participants ont apporté divers exemples qui permettent d'éclairer cette évolution (et qui sont évoqués ici à titre illustratif, sans aucune prétention à l'exhaustivité).

Au **Burkina-Faso**, plusieurs programmes et structures ont été créés ou réformés :

- création d'un Plan d'Urgence pour le Sahel (PUS) : lancé en 2017, ce plan ambitieux d'investissement dans la région du Sahel y intégra les FDS (Génie militaire) pour la réalisation de certains ouvrages (routes, bâtiments etc.) ; bien que non complètement abouti, notamment car la concentration sur une seule région rencontra rapidement ses limites, c'est un modèle d'intégration qui inspira ultérieurement d'autres mesures ;
- lancement en 2018 du processus d'élaboration d'une nouvelle Politique de Sécurité Nationale (PSN) ;
- création d'une Commission de la Défense et de la Sécurité à l'Assemblée nationale.

En Mauritanie, trois approches d'interventions complémentaires (juridique, sécuritaire et politique) ont été expérimentées :

- l'approche juridique : promulgation d'un régime

pénal spécialisé et adapté, et mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale (février 2012) largement concertée avec tous les acteurs politiques et de la société civile ;

- l'approche sécuritaire : prévalence du renseignement et établissement d'une nouvelle doctrine globale d'utilisation des forces armées et de sécurité ;
- l'approche politique : dialogue entre des imams et les détenus accusés d'actions « terroristes ».

Au **Niger**, une place prépondérante a été accordée au lien entre politiques, FDS et populations.

Les initiatives suivantes ont par exemple été menées :

- existence d'un Conseil supérieur de la défense nationale et d'un Conseil national de sécurité ;
- mise en place en 2015 du Centre National d'Etudes Stratégiques et de Sécurité (CNESS) au niveau de la Présidence de la République ;
- instauration d'un dialogue permanent entre les acteurs locaux au travers des Comités de Paix dans les villages et des Comités de veille citoyenne.

Au **Cameroun**, les mesures suivantes ont été présentées lors du séminaire :

- une organisation institutionnelle particulière qui attribue aux préfets de larges pouvoirs leur donnant la possibilité de réagir rapidement en cas de besoin sécuritaire, en coordonnant les divers corps de l'Etat présents à l'échelle de sa juridiction ;
- la consultation des populations sur les sujets de sécurité publique ;
- l'adoption de mesures matérielles qui portent sur la surveillance de l'exercice harmonieux de la liberté de religion et des lieux de culte, avec l'accompagnement des « Lamido », chefs traditionnels et spirituels proches des populations.

En **Côte d'Ivoire**, la mise en place d'organismes et programmes politiques suivants a été assurée :

- la création du Conseil National de la Sécurité en 2012 avec des réunions périodiques présidées par le Président de la République ;
- la création consécutive du Comité de sécurité, qui tient des rencontres hebdomadaires ;
- l'élaboration d'une stratégie nationale de Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) en 2012.

Adossée à la sécurité humaine, elle vise à créer un environnement favorable au développement politique, économique, culturel et social durable assurant, depuis sa création, 108 réformes reparties sur six piliers : Sécurité Nationale, Reconstruction Post-crise, Etat de droit et relations internationales,

Contrôle démocratique, Gouvernance économique et Dimension humaine et sociale ;

- la promulgation d'une loi en 2015 portant répression du terrorisme et actes terroristes ;
- l'élaboration d'une Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et de PEV ;
- la Loi sur le renseignement pour encadrer et réguler la fonction et les acteurs ;
- les lois de programmation militaire (LPM) et de sécurité intérieure (LPSI) 2016-2020 ;
- le renforcement des capacités des acteurs en PEV (FDS et leaders communautaires), à travers la formation à la collecte, le traitement et la diffusion des informations et l'usage de la mallette pédagogique comme outil de détection des signes de radicalisation ;
- la création de l'Académie Internationale de Lutte contre le Terrorisme (AILCT) ;
- la mise sur pieds de comités consultatifs d'éthique, de la police de proximité, de comités départementaux de sécurité, de cellules civilo-militaires et d'un centre national de coordination du mécanisme de réponse l'alerte précoce.

Au **Togo**, l'absence d'attaques liées à la violence extrémiste n'a pas empêché les autorités de s'engager dans des initiatives destinées à la PEV. En particulier, un Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent (CIPLEV) a été institué par décret présidentiel du 15 mai 2019. Il s'agit d'un organe central composé de 15 membres provenant de plusieurs structures et ministères sectoriels (défense, sécurité, développement à la base, agriculture, action sociale et promotion de la femme, enseignement primaire, secondaire et supérieur, commerce, tourisme, économie et finances), des organisations de la société civile ; des confessions religieuses et du secteur privé. Il est également prévu l'installation de bureaux du Comité au niveau local. Le CIPLEV a notamment comme mission de renforcer la coopération et la collaboration entre l'administration, les forces de défense et de sécurité et la société civile dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent.

Au plan régional, enfin, plusieurs formes de coopération ont été évoquées pour illustrer (à nouveau, sans prétention à l'exhaustivité) la possibilité de renforcer les synergies entre acteurs (FDS, politiques, populations) et entre Etats ; elles encouragent une pleine mise en œuvre de ces mécanismes et leur renforcement à travers diverses cadres régionaux de concertation complémentaires ; on peut citer :

- les rencontres des chefs d'Etat-major des armées nationales avec les députés des Assemblées nationales, dans le cadre de concertations régionales au sein de la CEDEAO ;

- le Conseil de paix et sécurité de l’Union africaine ;
- les travaux spécifiques menés par le Conseil de l’Entente en matière de PEV depuis 2017 ;
- la Cellule de coopération transfrontalière décentralisée des collectivités territoriales du Sahel (C3Sahel, dont le siège est à Dori au Burkina Faso) entre les municipalités des régions du Sahel (Burkina Faso), de Tombouctou (Mali) et de Tillabéri (Niger) - avec notamment le lancement en 2019, en coopération avec le G5 et le financement de l’UEMOA, du Programme d’aménagement territorial intégré (PATI), dans la zone du fuseau centre du G5 Sahel ;
- le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLTC) Sahel –Tillabéri ;
- création du cadre des parlementaires du G5 Sahel ;
- le Traité d’amitié et de coopération entre la Côte d’Ivoire et le Burkina-Faso ;
- l’Initiative d’Accra entre le Bénin, le Burkina-Faso, la Côte d’Ivoire, le Ghana et le Togo ;
- les initiatives menées par l’Union du Fleuve Mano, regroupant quatre pays, et en particulier la mise sur pieds par son Unité paix et sécurité, de 38 Unités Conjointes de Sécurité et de Restauration de la Confiance dans les zones transfrontalières, chargées de la résolution et de la prévention de conflits locaux, ainsi que de la promotion d’une coopération inclusive entre les FDS, les communautés et les acteurs politiques ;
- la Force en attente de la CEDEAO, force multidimensionnelle régionale ((médiation, diplomatie préventive, déploiement préventif, missions de maintien de paix et assistance électorale) ;
- les décisions du Sommet de la CEDEAO du 14 septembre 2019 sur la lutte et la prévention du terrorisme, dont l’approche multidimensionnelle intègre la dimension de prévention, à mettre en œuvre au plan régional et en appui aux Etats membres.

En conclusion, la mise en perspective de ces quelques initiatives parmi celles qui ont été présentées lors du séminaire laisse entrevoir que des mesures ont été prises, tant au plan national que régional, mais que celles-ci restent pour la majorité à parfaire.

CONCLUSION

Le troisième séminaire régional a souligné la nécessité des interactions entre les FDS et les autorités politiques, ainsi que de manière plus générale, avec les communautés, la société civile et d’autres acteurs. Il a permis de comprendre d’une part, la complexité des processus d’appropriation de la prévention par les FDS elles-mêmes, mais également par les acteurs politiques, tous deux étant des deux acteurs majeurs sans lesquelles l’approche de prévention ne pourra pas devenir la nécessaire priorité face aux défis à relever. Il a également permis d’éclairer la nature du soutien que pouvaient apporter les acteurs politiques dans la mise en place de cadres politiques, légaux et pratiques appropriés en vue d’une plus grande implication des FDS dans la prévention.

L’idée maîtresse retenue pour mieux opérationnaliser les actes de prévention, souligne le besoin de renforcer les synergies existantes ou d’en créer de nouvelles entre tous les acteurs publics ou privés impliqués dans la prévention de l’extrémisme violent. Cela passe, au niveau national, par des cadres institutionnels ou des politiques publiques qui intègrent ce principe de synergies (à l’instar par exemple des Conseils nationaux de défense et de sécurité, des stratégies nationales de lutte et de prévention du terrorisme, des stratégies de réforme du secteur de la sécurité, des comités locaux de sécurité, ou encore des Commissions de défense et de sécurité au sein des Assemblées nationales). Cela passe également, au plan régional, par les initiatives transfrontalières locales, qui permettent d’apporter des réponses aux causes de la violence en dépassant l’obstacle des frontières ; par un engagement des organisations régionales en faveur de la PEV ; ou encore par des initiatives volontaires – telles celle qui a donné lieu au présent séminaire – qui stimulent la volonté politique d’intégrer l’approche de prévention et qui contribuent à sa mise en œuvre, à travers le partage d’expériences, le réseautage, le renforcement des capacités et la pratique du dialogue inclusif à l’échelle régionale.

Le séminaire a également insisté sur le fait que la réurgence des attaques extrémistes sur le continent devait être une raison supplémentaire pour apporter des additifs à la réponse sécuritaire, qui montre ses limites, notamment, en définissant une réponse politique et opérationnelle plus exhaustive qui tire ses fondements très en amont dans la prévention, en étant inclusif, avec la participation de toutes les composantes de la société.

Il a été bien réaffirmé que les FDS ne sont pas séparées de l’Etat. Celui-ci, pour être viable, doit être construit sur la dynamique de la protection de la population dont les FDS sont en grande partie responsables – en d’autres termes, par une approche de sécurité humaine. La formation de celles-ci, leurs logiques d’intervention, leur encadrement (politique et juridique), leurs rapports avec la population (entre autres, la compréhension profonde du

pourquoi les populations peuvent parfois préférer la protection des groupes terroristes à celle de l'Etat), doivent être abordés avec sérieux, en profondeur et rapidement. Il en va de l'existence de l'Etat et du sens de ce service public au profit des citoyens.

Ainsi donc, pour poser des bases solides capables de garantir l'efficacité des réponses émises pour prévenir et lutter contre l'extrémisme violent, il a été suggéré d'une part, d'élargir les approches d'intervention, qu'elles soient juridiques, sécuritaires ou politiques, de manière à y intégrer l'approche de prévention et d'autre part, d'accentuer les processus de mise en place de cadres normatifs et institutionnels spécifiques adaptés à cette approche permettant d'apporter une réponse de fond allant aux racines des violences extrémistes et contribuer à la paix et à la sécurité en Afrique.

Enfin, les enseignements tirés du séminaire confortent la nécessité de diffuser les pratiques utiles identifiées et de contribuer à leur mise en œuvre par toutes les parties prenantes.

Afin de favoriser la divulgation et l'appropriation des résultats obtenus, une Table ronde publique sera organisée durant le Forum international sur la Paix et la Sécurité qui se tiendra les 18 et 19 novembre 2019 à Dakar.⁴

Ces résultats seront aussi des matériaux de choix pour alimenter les discussions, les échanges d'expériences dans d'autres cadres de réflexion de haut niveau à l'exemple des futures Conversations régionales pour la prévention de l'extrémisme violent et autres événements similaires. Ainsi, le présent rapport de synthèse sera largement diffusé par les co-organisateurs et mis à disposition en téléchargement sur leurs sites internet, comme par ailleurs tous les actes des précédentes étapes de l'initiative des *Conversations régionales pour la prévention de l'extrémisme violent au Sahel-Sahara*.

A propos des co-organisateurs

Le Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS) du Sénégal

Le Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS) existe au Sénégal depuis janvier 2013 pour satisfaire les besoins de l'Etat en expertises sur des questions d'ordre stratégique liées à la protection des individus et des biens, à la politique étrangère, à la science, à la technologie et aux phénomènes économiques et sociaux.

Le Centre a pour missions de:

- répondre aux attentes des décideurs politiques sur des problématiques d'ordre stratégique qui affectent le développement du pays ;
- participer à la formation de hauts cadres civils et des Forces de Défense et de Sécurité, par le renforcement des connaissances fondamentales en stratégie, l'appropriation des clés de compréhension de l'environnement géostratégique ainsi que des enjeux liés à la défense et à la sécurité ;
- promouvoir la résolution, par une approche holistique, des questions de défense et de sécurité intéressant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Africaine (UA).

Les enjeux liés à la préservation de la paix, de la sécurité et de la tranquillité publiques reposent sur une philosophie d'action qui met l'accent sur l'anticipation et la prévention.

Le CHEDS préside et coordonne la Commission Scientifique du Forum International de Dakar pour la paix et la sécurité depuis 2016.

Le Centre est partenaire à l'initiative des « Conversations régionales » sur la prévention de l'extrémisme violent depuis la première édition de Dakar.

La sécurité humaine, fondement de ses actions, facilite la recherche de synergies avec les acteurs tels les politiques, les civils, en particulier les Femmes, les jeunes, les médias.

Dans le cadre de cette initiative, en partenariat avec le DFAE suisse, le Centre œuvre plus spécifiquement, à l'implication des Forces de Défense et de Sécurité dans la PEV par le biais de séminaires régionaux.

www.cheds.gouv.sn

⁴ Celle-ci a en effet eu lieu le 19 novembre 2019. Voir la synthèse : <https://www.cheds.gouv.sn/wp-content/uploads/2020/01/Synthèse-TR-PEV-FDD-19.11.2019.pdf>.

La Division Sécurité humaine, Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de Suisse

À la suite de la présentation par le Secrétaire général des Nations Unies de son Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent fin 2015, le DFAE suisse a fait de cette thématique une priorité, et a adopté en avril 2016 un [Plan d'action de politique étrangère pour la prévention de l'extrémisme violent](#).

La Division Sécurité humaine du DFAE, qui est le centre de compétences du Département pour la mise en œuvre des priorités politiques de la Suisse dans les domaines de la paix et de la sécurité humaine, entreprend depuis toute une série d'activités de plaidoyer en faveur de cette approche de prévention centrée sur les causes de la violence et les alternatives qui peuvent être apportées, et mobilise ses experts pour mener des activités de prévention avec ses partenaires sur le terrain.

Elle a en particulier lancé, avec plusieurs autres partenaires, l'initiative des *Conversations régionales pour la prévention de l'extrémisme violent au Sahel-Sahara*, dont la première édition a eu lieu à Dakar (Sénégal) en juin 2016, la seconde à N'Djamena (Tchad) en juin 2017 et la troisième à Alger en juin 2018. Depuis son lancement, cet espace de dialogue a connu une vingtaine d'étapes et a rassemblé plus de 1'000 personnalités d'horizons professionnels divers d'Afrique du Nord, de l'Ouest et centrale – rejoints par quelques experts extérieurs et organisations régionales ou internationales actives dans ces régions. De nature volontairement informelle, ces échanges ont permis d'aborder dans un es-

pace et un climat d'ouverture les dimensions sensibles et complexes de cette approche de prévention de la violence extrême (y compris son caractère politique). L'objectif est à la fois de proposer un espace d'échange et de dialogue sur l'approche de prévention, de renforcer les passerelles entre différents acteurs et de mettre en exergue/renforcer les initiatives positives représentant des alternatives concrètes à l'EV qui sont portées par des acteurs de ces régions.

Le Centre de compétence du DFAE sert à la fois de coordinateur de cette initiative et apporte son expertise dans l'animation des espaces de dialogue et dans la conduite des diverses activités réalisées dans le cadre de cette initiative.

La série des séminaires régionaux réalisés par le DFAE Suisse et le CHEDS du Sénégal depuis 2017 illustre cette démarche, avec un focus particulier dans ce cas sur une implication des Forces de Défense et de Sécurité dans la démarche de prévention de la violence.

www.dfae.admin.ch

Rapporteur général: Dr Christian POUT, CEIDES

Editing : Mme Carol MOTTET, DFAE

Dr Christiane Agboton JOHNSON, CHEDS



Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité

Boulevard de la Défense x Rue du Port

Tél : +221 33 822 91 67

www.cheds.gouv.sn